

COMMUNIQUÉ

Le 28 septembre 2018

Le vérificateur général soulève des préoccupations au sujet des états financiers du gouvernement pour l'exercice 2017-2018

WINNIPEG – Le vérificateur général, M. Norm Ricard, a exprimé ses préoccupations quant aux états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice 2017-2018 publiés aujourd'hui par le gouvernement. Il a également publié son rapport *Comprendre notre opinion sur les états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2018* qui contient des informations supplémentaires sur son opinion avec réserve.

M. Ricard est d'avis que les états financiers sommaires donnent une image fidèle de la performance financière du Manitoba, mis à part deux réserves — ou préoccupations — concernant des erreurs importantes dans les états financiers. Depuis 2007, il s'agit de la première opinion avec réserve sur les comptes publics de la province.

« Ces deux erreurs ont eu pour résultat une surévaluation du déficit sommaire de 347 millions de dollars. C'est la moitié du déficit déclaré », précise M. Ricard.

La première erreur soulignée par M. Ricard est le retrait de la Commission des accidents du travail en tant qu'entité dans les états financiers sommaires consolidés. Les états financiers comprennent tous les fonds, organismes et entreprises sous le contrôle du gouvernement, aussi appelés périmètre comptable du gouvernement. M. Ricard fait observer qu'il n'y a pas eu de changements suffisamment importants de la Loi sur les accidents du travail qui dénoteraient une perte de contrôle. L'analyse effectuée par son bureau de la relation entre le gouvernement et la Commission (qui est définie dans la Loi sur les accidents du travail), en fonction des critères de contrôle énoncés dans les normes comptables, a confirmé que la Commission était toujours sous le contrôle du gouvernement.

« L'exclusion, du périmètre comptable du gouvernement, des entités qui sont encore sous le contrôle du gouvernement ne donne pas une image complète de la position et des résultats financiers du gouvernement », a déclaré M. Ricard.

Le retrait de la Commission du périmètre comptable du gouvernement signifie que le revenu net de la Commission n'a pas été enregistré dans les états financiers sommaires, ce qui a entraîné une surévaluation du déficit déclaré de 82 millions de dollars.

La seconde erreur concerne le transfert de 265 millions de dollars de la Société des services agricoles du Manitoba à un compte en fiducie. M. Ricard fait remarquer que le transfert a été comptabilisé comme dépense pour l'exercice 2017-2018, alors qu'il n'a été autorisé qu'après la fin de l'exercice. « L'opération n'aurait pas dû être comptabilisée dans l'exercice 2018 », a affirmé M. Ricard.

Il a indiqué que les opinions avec réserve devraient être rares et être prises au sérieux.

« Il est essentiel d'adhérer à des normes comptables élaborées de façon indépendante pour renforcer la confiance du public à l'égard des états financiers préparés par les entités du secteur public, a-t-il affirmé. Les normes aident à communiquer les opérations financières de façon homogène afin de pouvoir comparer les résultats — d'une période à une autre et entre les provinces et les territoires. »

On peut consulter le rapport du vérificateur général au www.oag.mb.ca/reports.

À PROPOS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative chargé de fournir des garanties et des conseils indépendants aux députés. Au moyen de ses vérifications, le Bureau du vérificateur général s'efforce de déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du gouvernement ainsi que la gestion de la performance et la communication à l'égard de cette dernière. On trouvera des renseignements additionnels au <http://www.oag.mb.ca/>

Renseignements :

Frank Landry, gestionnaire des communications

204.792.9145

frank.landry@oag.mb.ca